

1. Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/42/T/2022-2023 pour les travaux de construction de 6 salles de classe (4salles+2salles) et un bloc latrine à 4 box de l'ECOFO BWUMBA le marché est en un seul lot.

Date de publication : ..24./...8.../ 2022

Date d'ouverture des offres: ..13./...8.../ 2022

### Objet de l'Appel d'Offres

1. La commune ISARE invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour les travaux de construction de 6 salles de classe (4salles +2salles) et un bloc latrine à 4 box de l'ECOFO BWUMBA, le marché est en un seul lot.
2. La Commune vient d'obtenir du Fonds National d'Investissement Communal « FONIC » un financement mis à sa disposition par l'Etat Burundais sur l'exercice 2021-2022 pour l'exécution des projets de développement socio-économique et communautaire. La Commune ISARE à l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés pour les travaux de construction de 6 salles de classe (4salles +2salles) et un bloc latrine à 4 box de l'ECOFO BWUMBA, signalés précédemment.

### Spécification du marché

3. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.
4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en un seul lot.
5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de quatre (4) mois calendrier

### Conditions de participations

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
7. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

### Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

**Au Bureau de la Commune ISARE**

Moyennant le paiement de cent mille (100 000fbu) francs burundais : 50 000 fbu sur le compte Général du trésor N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR et 50 000fbu au compte YV 65 ouvert à la Poste ISARE au nom de la commune ISARE

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

-Monsieur l' Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

#### Visite du site

10. Une visite guidée des sites sera organisée le 21/03/2022 à partir de 10h00.

#### Présentation de l'offre

11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de deux millions cinq cent mille (2 500 000 FBU) de francs burundais. Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.

12. Les offres doivent être soumises à la commune **ISARE**

L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

#### Validité des offres.

13. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

#### Date limite de dépôt des offres.

14. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le 23/03/2022 à 10 heures 30 minutes**

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

#### Séance d'ouverture des offres

15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent et éventuellement d'un représentant de la DNCMP et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus le 23/03/2022 à 10 heures 30min. La liste de présence signée par les soumissionnaires présents ou leurs représentants doit être annexée au procès-verbal d'ouverture des offres et transmis à la DNCMP.

#### Critères de qualification des soumissionnaires.

16. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

##### 16.1. Au niveau administratif :

1. Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché.
2. Caution de soumission suivant le modèle du DAO.
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché, précisant le montant.
4. Statuts du soumissionnaire (personnel morale)
5. Attestation de non redevabilité délivrée par le service des impôts (OBR)
6. Numéro d'identification fiscale (NIF)
7. Attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce d'au plus de trois (3) mois
8. Adresse fixe et connue du soumissionnaire
9. Registre de commerce (copie)
10. Attestation de non redevabilité en originale de l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) en cours de validité
11. En cas de groupement d'entreprises :
  - ❖ Une procuration autorisant le signataire de la soumission à signer au nom du groupement
  - ❖ Un accord d'association notarié entre tous les membres du groupement

16.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception provisoires/définitives délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception) Le plan de charge des marchés en cours ;

16.3. **Au niveau financier** :

La preuve que l'entrepreneur est à mesure de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité et un chiffre d'affaire d'au moins cent millions (100 000 000 FBU) de FBU au cours des trois dernières années.

Fait à ISARE le 22/08/2022

NIYONKURU Gilbert

**Administrateur Communal et**

**Personne Responsable des Marchés Publics**

